



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

Inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'information et de
l'orientation

Rachel Eyssautier

DSDEN 04

Tél : 04 92 36 68 55

Mél : ce.liio04@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 04

3 avenue du Plantas

BP 224

04004 Digne-les-Bains

Affaire suivie par

Laure BEJANNIN

EIPACA

Tél : 04 92 74 23 11

Mél : ce.0040543u@ac-aix-marseille.fr

159 avenue du

Dr. Bernard Foussier

BP205

04102 MANOSQUE cedex

Digne-les-Bains, le 1^{er} février 2021

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale des Alpes-de-Haute-Provence

à

Madame l'IA DASEN des Hautes-Alpes

Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

- des Bouches-du Rhône

- de Vaucluse

- des Alpes-Maritimes

- du Var

Mesdames et messieurs les proviseures et proviseurs
des lycées d'enseignements généraux et technologiques
des Alpes-de-Haute-Provence

Mesdames et messieurs les principales et principaux
des collèges des Alpes-de-Haute-Provence

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'écoles primaires des Alpes-de- Haute-Provence
S/c de mesdames les inspectrices et monsieur
l'inspecteur de l'éducation nationale des Alpes-de-
Haute-Provence

Objet : Admission des élèves à l'EI-PACA rentrée scolaire 2021

L'école internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur (EI-PACA), implantée à Manosque, a pour vocation première d'offrir un accueil aux enfants des personnels du programme ITER, depuis la petite section de maternelle jusqu'à la terminale. Elle a pour objectif de permettre aux élèves de conserver un lien avec leurs scolarités et cultures d'origine dans un contexte international.

L'enseignement y est dispensé en section internationale à 50% en français et à 50% en langue de la section étrangère concernée (excepté en petite section). la maîtrise de la langue de section est un prérequis.

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1 Accueil des enfants des personnels ITER

L'EI-PACA accueille en priorité les enfants des personnels employés par « ITER Organization ».

1.2 Accueil d'élèves du secteur géographique

Dans l'objectif de contribuer à inscrire l'EI-PACA dans le cadre local et de favoriser une nécessaire mixité sociale et culturelle, des places sont attribuées chaque année à des élèves non ayants droit ITER. Le nombre de places ainsi offertes varie selon la capacité d'accueil de l'école par niveau et par section linguistique, compte tenu de la prévision du nombre d'élèves ayants droit ITER à scolariser.

Le nombre de places réservées aux élèves non ayants droit ITER est fixé annuellement par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA- DASEN) des Alpes-de-Haute-Provence, après consultation de la direction de l'école ainsi que, pour le premier degré, du président de la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon.

1.3 Condition d'ouverture des sections linguistiques

L'ouverture d'une section linguistique, à un niveau de scolarité donné, est conditionnée par la présence effective d'élèves issus de familles appartenant au personnel ITER Organization ou au personnel des agences domestiques ITER.

1.4 L'admission à l'EI-PACA distingue les situations suivantes

- **Catégorie A** : les enfants allophones ou bilingues des personnels ITER Organization ou des agences domestiques ITER.
- **Catégorie B** : les enfants allophones ou bilingues des personnels ayants droit des entreprises sous-traitantes d'ITER Organization ou des agences domestiques ITER.
- **Catégorie C** : les enfants allophones ou bilingues dont les parents ne relèvent pas des catégories A ou B.

La qualité d'ayant droit A ou B est déterminée par ITER Organization ou par les agences domestiques.

1.5 Tests d'évaluation linguistique

La direction de l'EI-PACA procède à des tests qui permettent de vérifier l'aptitude des candidats à suivre les enseignements de la section demandée avec profit. L'enfant est testé dans une seule langue de section.

Catégories A et B : l'école organise des tests linguistiques tout au long de l'année scolaire, suivant les périodes de prise de fonction des collaborateurs ITER. Un élève non allophone dont la demande d'admission est rejetée en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue de section demandée est affecté dans l'établissement dont il relève compte tenu de la sectorisation en vigueur selon les règles de droit commun. Il pourra se présenter à la session ordinaire du printemps 2022 en vue d'une éventuelle admission au mois de septembre suivant.

Catégorie C : les tests sont organisés au printemps 2021, en vue d'une éventuelle admission au mois de septembre 2021.

Quels que soient la catégorie, le cursus demandé et l'issue des tests, les résultats sont communiqués individuellement aux candidats.

1.6 Capacité d'accueil offerte aux enfants ne relevant pas des situations décrites en catégorie A et B

La vocation première de l'EI-PACA détermine les priorités d'admission rappelées plus haut. Les possibilités d'admission pour les enfants ne remplissant pas les conditions des catégories A et B sont limitées.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les capacités d'accueil offertes pour chaque classe et chaque langue de section sont précisées en annexe.

2. ADMISSION DANS LE PREMIER DEGRÉ (ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE)

2.1 Modalités d'inscription

En application des règles de droit commun, il convient de se conformer à l'arrêté pris par le président de la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon, ainsi qu'à l'offre éducative faite par la France à ITER Organization le 19 avril 2007.

Les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans au 31 décembre de l'année civile de référence peuvent être inscrits à l'EI-PACA. **Pour la rentrée 2021, l'accès de la petite section de maternelle est ouvert aux seuls enfants ayants droit.**

Le calendrier, les procédures d'inscription et les priorités d'admission prennent en compte le lien professionnel des responsables légaux de l'enfant avec le projet de coopération scientifique international ITER Conformément au code de l'éducation, l'inscription se fait à la mairie de Manosque.

Toutes les inscriptions se déroulent suivant les procédures ordinaires auprès du service éducation de la mairie de Manosque. Toutefois, les caractéristiques d'enseignement de l'EI-PACA imposent la vérification des capacités linguistiques de tous les postulants dans la langue de section demandée, y compris en petite section.

En petite section de maternelle, correspondant à l'âge de construction du langage, l'enseignement est réalisé à 100 % en français. Les enfants candidats à l'admission seront néanmoins testés en vue d'une pré-affectation dans la section linguistique de moyenne section.

2.1.1 Inscription des ayants droit ITER

Les inscriptions se font tout au long de l'année scolaire suivant les périodes de prise de fonctions des collaborateurs ITER bien qu'il soit conseillé aux candidats de rejoindre l'école en septembre ou à la rentrée des vacances d'hiver (évaluation semestrielle). Un test d'évaluation linguistique est systématiquement organisé pour tous les élèves dès que l'EI-PACA est en possession du certificat officiel d'ayant droit ITER.

La démarche s'effectue en deux temps :

a. Une inscription auprès de la mairie de Manosque :

Les familles doivent se présenter auprès du service éducation de la mairie de Manosque et fournir les pièces suivantes (traduites en français ou en anglais si nécessaire) :

- Une attestation de la qualité d'ayant droit émise par « ITER Organization » ou par l'agence domestique ;
- Un extrait d'acte de naissance ou un certificat de naissance ;
- Un document justifiant que la famille a bien un des parents détenteur de l'autorité parentale ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un justificatif de vaccinations.

Le service éducation de la mairie de Manosque procède à une préinscription scolaire permettant de solliciter l'admission à l'EI-PACA, celle-ci restant soumise à la vérification des capacités linguistiques, conformément aux indications du paragraphe 1.5.

b. Une préadmission auprès de l'EI-PACA

Après avoir satisfait à cette première démarche, les familles doivent se présenter à l'EI-PACA. Elles se munissent des mêmes pièces ainsi que de l'attestation d'inscription scolaire délivrée par la mairie de Manosque si elle est en leur possession.

Avant la date du test, la famille procède à la préadmission à l'EI-PACA qui se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ecoleinternationalepaca.fr>, Onglet 'ADMISSIONS' rubrique "Ecole primaire"

En cas de réussite aux tests linguistiques, l'élève est officiellement admis à l'EI-PACA. Un dossier d'admission comportant les informations administratives nécessaires aux relations entre la famille et l'école est remis à la famille. La famille doit le compléter et le remettre à l'école, si possible en main propre ou par voie postale à l'adresse ci-dessous :

École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur

A l'attention de M. Quéru, Directeur de l'école primaire

159, Avenue du Docteur Bernard Foussier
04100 MANOSQUE

Les demandes d'inscription sont prises pendant la période des inscriptions réglementaires dans les écoles, du 16 mars au 17 avril 2021, et dans les limites de la capacité d'accueil, arrêtées auparavant par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence (IA-DASEN), en liaison avec l'EI-PACA et le président de la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon.

Aucune priorité d'admission, autre que le classement issu des résultats aux tests d'évaluation et aux critères de compétences linguistiques propres à l'EI-PACA, ne peut être prise en compte.

2.1.2 Inscription des non ayants droit ITER

La démarche d'inscription et d'admission s'effectue en deux temps :

a. Une préinscription auprès de la mairie de Manosque

Les familles doivent se présenter auprès du service éducation de la mairie de Manosque entre le 16 mars et le 17 avril 2021 et fournir les pièces suivantes (traduites en français ou en anglais si nécessaire) :

- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance ou certificat de naissance ;
- un justificatif de domicile ;
- un justificatif de vaccinations.

b. Une préadmission auprès de l'EI-PACA

Avant le 17 avril 2021, la famille procède à la préadmission à l'EI-PACA qui se fait en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ecoleinternationalepaca.fr>, Onglet "Admission", rubrique "école primaire".

En réponse, une confirmation de préadmission est adressée par voie électronique.

Celle-ci doit être imprimée, signée et constituée, avec les autres pièces, le dossier de demande d'admission.

Les familles doivent transmettre, dans le même temps, les livrets scolaires des deux années précédentes, à l'adresse suivante :

École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur

A l'attention de M. Quéru, Directeur de l'école primaire

159, Avenue du Docteur Bernard Foussier

04100 MANOSQUE

Tél.: 04.92.74.23.11- Fax : 04.92.74.74.00

Mél : ce.0040543u@ac-aix-marseille.fr

2.2 Organisation des tests de langue

A l'issue de la période des inscriptions, le service éducation de la mairie de Manosque transmet à la direction de l'EI-PACA une liste des familles sollicitant une admission, pour l'organisation des tests.

Les tests linguistiques permettent de vérifier l'aptitude des candidats à suivre les enseignements de la section choisie. L'enfant doit démontrer dans la langue cible des capacités proches de celles des locuteurs natifs.

A l'école maternelle, les tests consistent en une immersion dans la classe du niveau de l'élève (sauf pour une entrée en petite section). Elle permet aux enseignants de juger du niveau de compréhension de l'élève dans la langue testée et de sa capacité à évoluer dans ce niveau de classe.

Pour l'école élémentaire, plusieurs domaines sont évalués :

- la compréhension orale ;

- la production orale ;
- l'interaction orale ;
- la compréhension écrite ;
- la production écrite.

Les tests sont organisés au printemps 2021. L'information sur la date et les modalités d'évaluation sont précisées lors de la démarche de la famille auprès de l'EI-PACA.

Après évaluation des dossiers et selon les résultats aux tests, une commission d'admission présidée par l'IA-DASEN (ou son représentant) dresse la liste des élèves retenus, qui est adressée au service éducation de la ville de Manosque pour finalisation des inscriptions scolaires, dans la limite fixée des places disponibles.

Les élèves non retenus seront affectés dans l'école dont ils relèvent selon les critères de droit commun (sectorisation et effectifs des écoles).

3. ADMISSION DANS LE SECOND DEGRÉ (COLLÈGE ET LYCÉE)

3.1 Offre de formation

Deux cursus différents sont dispensés à l'EI-PACA : le cursus international et le cursus européen. Les familles indiquent un ordre de préférence pour l'accès à ces deux cursus.

Elles ne peuvent déposer une candidature pour le cursus international que dans une seule section linguistique.

3.1.1 Cursus d'enseignement international

Dans ce cursus, 60 % des enseignements sont donnés en langue française et 40% des enseignements dans la langue de section choisie (littérature, histoire-géographie, une matière scientifique). Les sections linguistiques de l'EI-PACA ne font pas partie de la liste des sections internationales publiées au Journal Officiel.

3.1.2 Cursus d'enseignement européen (section anglophone)

Dans ce cursus, l'enseignement est dispensé à près de 80% en langue anglaise.

Il s'agit de l'enseignement européen au sens donné par les institutions européennes et non pas d'une section européenne, telle qu'on l'entend habituellement en France. Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner sur le site suivant : <http://www.eursec.eu/fr>.

3.2 Conditions et modalités de recrutement

3.2.1 Admission dans le cursus d'enseignement international bilingue

Le recrutement s'effectue sur la base de tests linguistiques écrits et oraux visant à déterminer le niveau de maîtrise de la langue de section choisie et la capacité à apprendre dans une autre langue que la langue maternelle.

L'admission en terminale n'est possible que pour des élèves ayant suivi le cursus international en classe de première.

3.2.2 Admission dans le cursus Anglophone d'Enseignement Européen

Ce cursus est ouvert aux élèves relevant des catégories suivantes:

Catégorie A : les enfants des personnels ayants droit travaillant dans le cadre du programme ITER au titre de la Commission européenne (EURATOM) ou dans le cadre du programme ITER au titre de la coopération scientifique internationale.

Catégorie B : les enfants des personnels ayants droit des entreprises sous- traitantes d'ITER Organization ou des agences domestiques ITER.

Catégorie C : les enfants dont les parents ne relèvent pas des catégories A ou B décrites ci-dessus.

Catégorie D : enfants précédemment scolarisés en section anglophone dans des écoles européennes avant leur arrivée en France. L'inscription sera conditionnée par la fourniture d'un certificat de scolarité délivré par le dernier

établissement d'enseignement européen fréquenté par l'élève, précisant qu'il a satisfait aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Ces élèves seront dispensés de tests écrits et oraux, la fourniture de leur dossier scolaire restant exigée.

A l'exception de la catégorie D, tous les élèves postulant à une admission en classe de la section anglophone de l'enseignement européen devront passer des tests écrits et oraux. La maîtrise de la langue anglaise devra être proche de celle d'un locuteur natif.

Seuls les élèves de catégorie D pourront prétendre à une admission en S7, sous réserve que l'EI-PACA propose les cours que l'élève a suivis en S6.

Conformément à la réglementation applicable au cycle terminal des écoles européennes, aucune admission n'est possible en classe de S7 (équivalent de la terminale dans le cursus d'enseignement européen) si l'élève n'a pas reçu les enseignements de la classe de S6 (équivalent de la première dans le cursus d'enseignement européen).

3.3 Procédures d'admission

3.3.1 Inscription informatisée auprès de l'EI-PACA

La préinscription s'effectue en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ecoleinternationalepaca.fr>, Rubrique ADMISSIONS/secondaire.

Ce site est ouvert du 8 février au 8 mars 2021 à 17h00.

En réponse, une confirmation de préinscription est adressée par voie électronique. Celle-ci doit être imprimée, signée et constituée, avec les autres pièces, le dossier de demande d'admission.

3.3.2 Dossier de demande d'admission

Le dossier comprend :

- la confirmation d'inscription reçue par voie électronique, imprimée et signée;
- le cas échéant, l'attestation délivrée par ITER Organisation ou une agence domestique ITER établissant la qualité d'ayants droit;
- les bulletins scolaires des deux dernières années (de l'année en cours et de l'année précédente) ;
- la fiche de présentation du niveau linguistique de l'élève, à faire compléter par son enseignant de langue.
- tout document susceptible d'éclairer le travail de la commission en charge de l'admission;
- la situation des élèves à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap doit impérativement être signalée par la famille lors de la demande d'admission.

La date limite d'arrivée des dossiers à l'EI-PACA est fixée au lundi 15 mars 2021. Les dossiers doivent être adressés exclusivement par courrier postal à :

**Secrétariat du Second degré
EIPACA
159 avenue du Dr Bernard Foussier
04100 MANOSQUE**

L'évaluation **critériée** de la qualité des dossiers constitue une première phase de sélection pour l'admission. Seuls les élèves ayant envoyé un dossier complet, dans les délais, pour une classe dont le recrutement est ouvert et répondant aux critères définis par la circulaire, seront convoqués pour les tests écrits.

3.4 Organisation des épreuves

Le choix, les modalités de passation et de correction des épreuves, sont de la responsabilité de l'éducation nationale, conformément aux modalités en usage dans les établissements à vocation internationale.

Il s'agit d'apprécier le plus précisément possible le potentiel de chaque candidat à réussir une scolarité bilingue, multilingue et interculturelle.

Les épreuves se déroulent à l'EI-PACA.

Les candidats dont les dossiers ont été retenus par la commission sont convoqués par voie électronique le lundi

28 mars 2021 avant 17 heures, pour les épreuves écrites se déroulant à l'EI-PACA le mercredi 7 avril 2021 ou le mercredi 14 avril 2021. Aucune autre date ne sera offerte.

Les tests écrits comprennent une épreuve en langue de section qui vise à évaluer la compréhension et l'expression dans la langue avec des supports littéraires ou scientifiques, écrits ou parfois audiovisuels.

Après correction de ces épreuves, les élèves ayant justifié à l'écrit d'un niveau satisfaisant sont convoqués par voie électronique le lundi 19 avril 2021 avant 17 heures pour des épreuves orales:

- Une épreuve orale portant sur les compétences linguistiques (y compris dans le domaine scientifique).
- Si nécessaire, le chef d'établissement peut convoquer le candidat et un de ses représentants légaux pour un entretien.

Les épreuves orales en langue de section auront lieu le mercredi 21 avril 2021.

Dans tous les cas, les candidats sont convoqués uniquement par voie électronique.

3.5 Admission définitive

A l'issue des épreuves de sélection, une commission d'admission présidée par l'IA-DASEN (ou son représentant) dresse la liste des élèves retenus. Une liste supplémentaire peut être constituée jusqu'à hauteur de la moitié de l'effectif retenu en liste principale. Ces listes sont établies le vendredi 28 mai 2021 au plus tard.

Les élèves classés en liste principale sont affectés par l'IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence.

Cas particulier : les élèves non scolarisés à l'EI-PACA au cours de la présente année scolaire n'appartenant pas aux catégories A ou B et candidats à une classe de 2nde GT font leur vœu d'admission à l'école internationale en recourant à l'application AFFELNET. Le choix de l'EI-PACA doit être placé en premier vœu pour permettre l'affectation

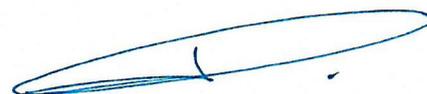
En cas de désistement, il peut être fait appel à des élèves classés en liste supplémentaire, et ce jusqu'aux vacances d'automne.

Au-delà de cette période, aucun élève non ayant droit ITER ne sera admis à l'EI-PACA.

Pour les lycéens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont la résidence rend nécessaire un hébergement en internat, l'admission définitive est conditionnée par le nombre de places disponibles à l'internat.

Rappel du calendrier des procédures d'admission dans une classe du second degré:

CALENDRIER DES ADMISSIONS 2021	
Lundi 8 février 2021	Ouverture serveur préinscription
Lundi 8 mars 2021	Fermeture serveur préinscription
Lundi 15 mars 2021	Date limite d'arrivée des dossiers
Lundi 29 mars 2021	Envoi des convocations à l'écrit
Mercredi 7 et 14 avril 2021	Épreuves écrites d'admission
Lundi 19 avril 2021	Envoi des convocations pour l'oral
Mercredi 21 avril 2021	Oraux admission
Vendredi 28 mai 2021	Commission d'admission définitive



**Le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence**

Frédéric Gilardot

ADMISSIONS EIPACA RENTREE 2021: SECTIONS OUVERTES AU RECRUTEMENT CATEGORIE C

MATERNELLE		NURSERY SCHOOL		ANGLAIS/BRITISH	ALLEMAND	ITALIEN	ESPAGNOL	CHINOIS	JAPONAIS
PETITE SECTION				FERME/CLOSED	FERME	FERME	FERME	FERME	OUVERT
CHILDREN BORN IN 2018									
MOYENNE SECTION				FERME/CLOSED	ouvert	FERME	FERME	FERME	OUVERT
CHILDREN BORN IN 2017									
GRANDE SECTION				FERME/CLOSED	ouvert	FERME	FERME	FERME	OUVERT
CHILDREN BORN IN 2016									
ECOLE ELEMENTAIRE		PRIMARY SCHOOL							
COURS PREPARATOIRE / 1ST YEAR				FERME/CLOSED	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
CHILDREN BORN IN 2015									
COURS ELEMENTAIRE 1 / 2ND YEAR				FERME/CLOSED	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
CHILDREN BORN IN 2014									
COURS ELEMENTAIRE 2/ 3RD YEAR				FERME/CLOSED	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
CHILDREN BORN IN 2013									
COURS MOYEN 1/ 4TH YEAR				FERME/CLOSED	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
CHILDREN BORN IN 2012									
COURS MOYEN 2/ 5TH YEAR				FERME/CLOSED	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
CHILDREN BORN IN 2011									
COLLEGE		MIDDLE SCHOOL							
6ÈME/ 6TH YEAR/S1		6E		OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
CHILDREN BORN IN 2010		S1		EUROPEAN: CLOSED					
5ÈME/7TH YEAR/S2		5E		FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
CHILDREN BORN IN 2009		S2		EUROPEAN: CLOSED					
4ÈME/8TH YEAR/ S3		4E		OUVERT	FERME	FERME	FERME	ouvert	OUVERT
CHILDREN BORN IN 2008		S3		EUROPEAN: OPEN					
3ÈME/9TH YEAR/S4		3E		INTERNATIONAL: CLOSED	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
CHILDREN BORN IN 2007		S4		EUROPEAN: OPEN					
LYCEE		HIGH SCHOOL							
SECONDE/10TH YEAR/S5		SECONDE		OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
CHILDREN BORN IN 2006		S5		european: closed					
PREMIERE/11TH YEAR/ S6		PREMIERE		Recrutement réservé aux élèves issus du système international ou européen					
CHILDREN BORN IN 2005		S6							
TERMINALE/ 12TH YEAR/ S7		TERMINALE							
CHILDREN BORN IN 2004		S7							